



**DELIBERATION**  
**N°2020-108 du 29 septembre 2020**

**OBJET – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET  
ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : M. Olivier FONS*

Le 29 septembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 septembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Emilie DESMOULINS est nommée secrétaire de séance.

**Titulaires présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSET, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNÉOUD  
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENNAIRE  
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ  
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY  
Mme Marine MICHEL à M. Arnaud MURGIA  
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE  
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD  
M. Sébastien FINE à M. Vincent FAUBERT

**Vu** la délibération n°2020-28 du 25 février 2020, relative au vote des Budgets Primitifs 2020,

**Vu** l'avis favorable du Bureau du 15/09/2020,

**Vu** l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 24/09/2020,

**Considérant** la nécessité de procéder à une première modification du Budget Assainissement 2020,

**Considérant** que cette décision modificative n°1 du budget assainissement ne change pas l'équilibre du budget, mais consiste à un simple transfert de crédits entre opérations d'investissement,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **Adopte** la décision modificative n° 1 du budget « Assainissement » 2020 telle que motivée et établie comme suit :

Détail de la DM n°1 par article budgétaire :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Compte	DM n°1	Type
Investissement						
	Dépenses				0	
		21 - Immobilisations corporelles			11 000	
		18	21532	Réseaux d'assainissement	11 000	réel
		23 - Immobilisations en cours			-11 000	
		22	2313	Constructions	48 000	réel
			2313	Constructions	-59 000	réel

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date affichage : **02 OCT. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.